

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 5 novembre 2007, à 20 heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents :

France St-Laurent, mairesse
Hugues Dionne, conseiller
Michaël Ouellet, conseiller
Nathalie Bélanger, conseillère
Pierre Laplante, conseiller
Anne A. Racine, conseillère
Nathalie Pelletier, conseillère

Formant quorum sous la présidence de la mairesse

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale par intérim est présente
Julie Dufour, secrétaire est présente

Ouverture de la séance

2007-11-321

La séance est ouverte à 20 h par la mairesse

- 1° **Ouverture de la séance**
- 2° **Ordre du jour**
- 3° **Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2007**
- 4° **Déboursés**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5° Rapport sur la situation financière de la municipalité de Sainte-Luce
- 6° Budget 2008 – avis de motion
- 7° Déclaration des intérêts financiers des élus
- 8° Maire suppléant – Michaël Ouellet
- 9° Naissances
- 10° Télévision de La Mitis – demande d'appui
- 11° Centraide Bas-Saint-Laurent – campagne de financement 2007
- 12° État des revenus et des dépenses au 30 septembre 2007
- 13° Règlement R-2007-86 / cours d'eau Parent
 - a) adoption
 - b) paiement
- 14° Avis de motion / règlement sur la tarification des égouts
- 15° Ville de Mont-Joli / changement de nom de la MRC

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 16° Ville de Rimouski - entraide municipale en cas d'incendie ou d'intervention d'urgence et tarification / personnes autorisées
- 17° Sûreté du Québec – somme payable par les municipalités / facture
- 18° 9117-4219 Québec Inc. – ramoneurs / facture

TRANSPORT

- 19° Lignco Sigma Inc. – lignage de rue / facture
- 20° Rue Luce-Drapeau – cercle de virée / Roche
- 21° Soumission travaux de pelouse - autorisation

HYGIÈNE DU MILIEU

- 22° Carl Ferlatte / raccordement d'égout
- 23° BPR – Demande d'aide au programme « PIQM »

URBANISME

- 24° Rapport de l'inspectrice en bâtiment
- 25° Règlement R-2007-84 relatif à la garde de certains animaux / avis de motion
- 26° a) adoption second projet de règlement / modification de zonage Fabrique de Sainte-Luce
 - b) assemblée publique de consultation
- 27° 14, rue des Sapins – dérogation mineure
- 28° a) 48-A, route du Fleuve Ouest – dérogation mineure (garage)
 - b) Assemblée publique de consultation
- 29° Demandes de PIIA
 - 48 et 48-A, route du Fleuve Ouest
 - a) construction garage
 - b) construction maison
 - c) aménagement paysager
 - 50 et 50-A, route du Fleuve Ouest
 - 222, route du Fleuve Ouest
 - 245, route du Fleuve Ouest
 - 68-A, route du Fleuve Est
 - 88, route du Fleuve Est

240, Route 132 Ouest
Lot 3 689 485, rue du Couvent
a) lotissement
b) construction
9-A, route du Fleuve Ouest

LOISIR ET CULTURE

- 30° Renouvellement contrats de location Chalet de services et Force 5
- 31° Pacte rural de la MRC de La Mitis – Charte du développement mitissien
- 32° Soumissions pour l'entretien et le déneigement des patinoires extérieures - autorisation
- 33° Québec en forme / statistiques
- 34° Bibliothèque de Luceville / autorisation de signature
- 35° Motion de félicitations / athlètes de Sainte-Luce
- 36° Motion de félicitations / Laura Chénard - soccer

ÉDIFICE ET MACHINERIE

DIVERS

37° Correspondance

38° Affaires nouvelles

a) _____

b) _____

39° Fermeture des affaires nouvelles

40° Période de questions

41° Levée d'assemblée

2007-11-322

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

2007-11-323

Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2007

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 1^{er} octobre 2007 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Michaël Ouellet et appuyé par Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité que la directrice générale par intérim soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal du 1^{er} octobre 2007 soit adopté.

Adopté

2007-11-324

Déboursés

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 24 octobre 2007, dont la liste des comptes fait partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite et annexée au compte fournisseur.

Dépenses payées au 24 octobre 2007 : 123 564,44 \$

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale par intérim à effectuer le paiement des comptes dus au 24 octobre 2007.

Adopté

2007-11-325

Rapport sur la situation financière de la municipalité de Sainte-Luce

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité que le rapport sur la situation financière de la municipalité de Sainte-Luce, présenté par madame France St-Laurent, mairesse soit adopté.

Adopté

2007-11-326

Budget 2008 – avis de motion

Avis de motion est dûment donné par la conseillère Nathalie Pelletier qu'à une prochaine session un règlement concernant le budget 2008 sera adopté.

Adopté

2007-11-327

Déclaration des intérêts financier des élus

Le directrice générale par intérim accuse réception des déclarations des intérêts financiers :

France St-Laurent, mairesse
Hugues Dionne, conseiller
Michaël Ouellet, conseiller
Nathalie Bélanger, conseillère
Pierre Laplante, conseiller
Anne A. Racine, conseillère
Nathalie Pelletier, conseillère

2007-11-328

Maire suppléant – Michaël Ouellet

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Michaël Ouellet maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit novembre, décembre 2007, janvier et février 2008. Monsieur Michaël Ouellet est autorisé à signer tous les effets bancaires ainsi que tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité, et ce, seulement en l'absence de la mairesse durant le terme de maire suppléant et conjointement avec Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale par intérim.

Adopté

2007-11-329

Naissances

Proposé par : Nathalie Bélanger

Appuyé par : Nathalie Pelletier

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75 \$ dans le compte de chacun des nouveaux nés, et ce, selon le règlement des naissances :

Justine Chénard

Frédérique Lamontagne

Félix François Xavier Gingras

Adopté

2007-11-330

Télévision de La Mitis – demande d'appui

Proposé par : Anne A. Racine

Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer Télévision de La Mitis dans ses démarches auprès du conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour le maintien des télévisions communautaires dans le service de base des câblodistributeurs.

Adopté

2007-11-331

Centraide Bas-Saint-Laurent – campagne de financement 2007

Proposé par : Nathalie Pelletier

Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 100 \$ à Centraide Bas-Saint-Laurent pour leur campagne de financement 2007.

Adopté

2007-11-332

État des revenus et des dépenses au 30 septembre 2007

Proposé par : Hugues Dionne

Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2007.

Adopté

2007-11-333

Règlement R-2007-86 / cours d'eau Parent

a) adoption

Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien dans le cours d'eau Parent

- Considérant qu' une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que lors de cette séance tous les membres présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture, selon l'article 445 du Code municipal du Québec;
- Considérant qu' en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivantes de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification;
- Considérant qu' un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 7 mai 2007;
- Considérant que la Municipalité régionale de comté nous a facturé sous forme de quote-part, les travaux exécutés aux cours d'eau Parent et ses branches A, B, Branches principales Rangs II et III, selon le règlement 226-2007 au montant de 120 082,22 \$;
- Considérant qu' un montant de 116 411,04 \$ sera réparti par le présent règlement aux contribuables intéressés par ces travaux;
- Par conséquent il est proposé par : Anne A. Racine
appuyé par : Hugues Dionne
- et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro R-2007-86 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les dépenses relatives aux travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Parent et ses branches A, B, Branches principales Rangs II et III, tel que décrit : travaux exécutés pour un montant total de 116 411,04 \$.

ARTICLE 3

Le tarif s'appliquant aux travaux effectués au cours d'eau Parent est fixé en fonction du frontage.

ARTICLE 4

Seront et sont par le présent règlement assujettis au tarif s'appliquant aux travaux du cours d'eau Parent et ses branches, aux contribuables intéressés, tel que décrit au règlement numéro 226-2007 de la MRC de La Mitis, à savoir :

Cours d'eau Parent

Matricules	Lots	Frontage	Coûts
4274-30-4060	335	514m	
4274-61-9080	334-P	136m	
4274-61-9080	333-P,334-P	560m	
4274-61-9080	333-P	560m	
4237-16-6010	332-P,331-P,330-P	2 440m	
4176-22-1060	181-P,180-P	1 465m	
4175-35-9000	180-P	100m	
4076-23-3000	177-P,176-P	450m	
4075-47-3535	175-P,174-P,		
	178-P,179-P	110m	
4076-34-7050	179-P (NP)	75m	
	Loué au producteur	700m	
Ministère des Transports Roger Ross	171-P,175-P(NP) 180-P (NP)	110m 40m	
Total :		7 260m	

NP = Non producteur

ARTICLE 5

Ces tarifs annuels et indivisibles sont payables par le propriétaire inscrit au rôle. Ils sont également assimilés à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et sont percevables de la même façon, soit en trois (3) versements pour un compte de 300 \$ ou plus.

ARTICLE 6

Le fonds général d'administration garantit toujours le financement du poste budgétaire « Entretien des cours d'eau »

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Adopté

2007-11-334

b) paiement

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement de la facture au montant de 120 082,22 \$ à la MRC de La Mitis relativement au nettoyage du cours d'eau Parent.

Adopté

2007-11-335

Avis de motion / règlement sur la tarification des égouts

Avis de motion est dûment donné par le conseiller Hugues Dionne qu'à une prochaine session le règlement 389-97 soit amendé.

Adopté

2007-11-336

Ville de Mont-Joli / changement de nom de la MRC

Proposé par : Pierre Laplante

Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité de s'opposer à la proposition de la Ville de Mont-Joli concernant le changement de nom de la MRC de La Mitis pour MRC Mont-Joli / Mitis.

Adopté

2007-11-337

Ville de Rimouski – entraide municipale en cas d'incendie ou d'intervention d'urgence et tarification / personnes autorisées

Proposé par : Anne A. Racine

Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser les personnes suivantes à formuler à la Ville de Rimouski une demande d'entraide municipale en cas d'incendie ou d'intervention d'urgence :

Adjutor Pelletier, directeur sécurité incendie

Mario Larouche, assistant directeur incendie

France St-Laurent, mairesse

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale par intérim

Adopté

2007-11-338

Sûreté du Québec – somme payable par les municipalités / facture

Proposé par : Michaël Ouellet

Appuyé par : Nathalie Pelletier

Il est résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement de la facture au montant de 94 010,00 \$ au ministre des Finances concernant la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Adopté

2007-11-339

9117-4219 Québec Inc. – ramoneurs / facture

Proposé par : Nathalie Bélanger

Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement de la facture au montant de 14 160,94 \$ à 9117-4219 Québec Inc. concernant l'inspection et le ramonage des cheminées sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

2007-11-340

Lignco Sigma Inc. – lignage de rue / facture

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement de la facture au montant de 6 122,85 \$ à Lignco Sigma Inc. concernant le lignage du Rang 2 Ouest et des Rangs 3 Est et Ouest.

Adopté

2007-11-341

Rue Luce-Drapeau – cercle de virée / Roche

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme Roche ingénieurs-conseils pour un montant de 9 600 \$ concernant la préparation des plans et devis pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la rue Luce-Drapeau.

Adopté

2007-11-342

Soumission travaux de pelouse – autorisation

Proposé par : Nathalie Pelletier
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de demander des soumissions publiques concernant les travaux de pelouse – été 2008.

Adopté

2007-11-343

Carl Ferlatte / raccordement d'égout

Proposé par : Nathalie Pelletier
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le raccordement au réseau d'égout de la résidence de Carl Ferlatte qui se situera sur le lot 3 689 214, et ce, par voix notariée, dont les conditions suivantes font partie intégrante.

1. Les travaux devront être exécutés par un plombier accrédité;
2. Tous les frais de raccordement sont entièrement à vos frais;
3. Vous serez responsable des deux branchements (132, Route 132 Ouest et le vôtre);
4. Vous devez vous engager à remettre le terrain appartenant au Ministère des Transports dans son état original;
5. Si le réseau d'égout municipal est prolongé, vous assumerez votre part des frais pour vous raccorder directement à celui-ci.

Adopté

2007-11-344

BPR Demande au programme « PIQM »

Proposé par : Anne A. Racine

Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme BPR pour un montant de 3 000 \$ représentant les honoraires pour compléter et soumettre le projet de réfection du réseau de distribution d'eau potable et prolongement du réseau d'égout domestique de la Route 132 Ouest au programme d'aide « PIQM ».

Adopté

2007-11-345

Rapport de l'inspectrice en bâtiment

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'octobre 2007.

Adopté

2007-11-346

Règlement R-2007-84 relatif à la garde de certains animaux – avis de motion

Avis de motion est dûment donné par la conseillère Nathalie Pelletier avec dispense de lecture qu'à une prochaine session le règlement R-2007-84 relatif à la garde de certains animaux sera adopté.

Adopté

2007-11-347

a) adoption second projet de règlement / modification de zonage Fabrique de Sainte-Luce

Proposé par : Pierre Laplante

Appuyé par : Michaël Ouellet

Le conseiller Pierre Laplante apporte un considérant que ce projet de règlement permet à la zone concernée d'être dorénavant zonée résidentielle.

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement R-2007-85 modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 et ses amendements.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce a adopté, conformément à la *Lois sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement de zonage le 4 janvier 1993;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire agrandir la zone 25 (C) à l'extrémité Nord de la zone 26 (P) afin de permettre l'implantation d'une habitation unifamiliale jumelée sur la partie Nord du lot 3 689 485;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Pierre Laplante appuyé par : Michaël Ouellet

et résolu que soit adopté ce deuxième projet de règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro R-2007-85 modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 et ses amendements ».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

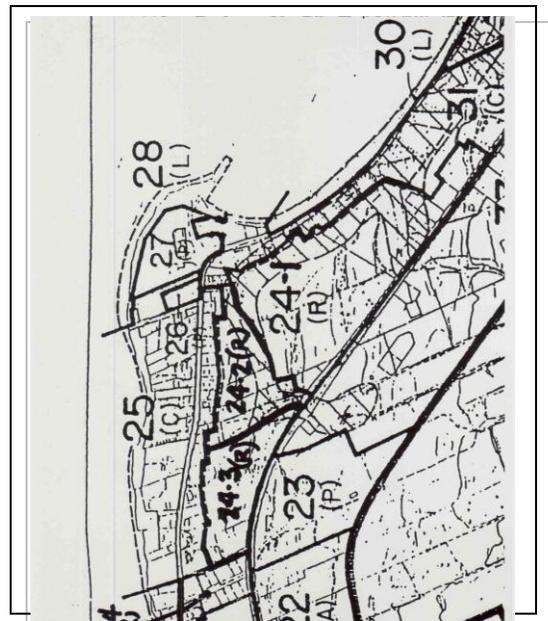
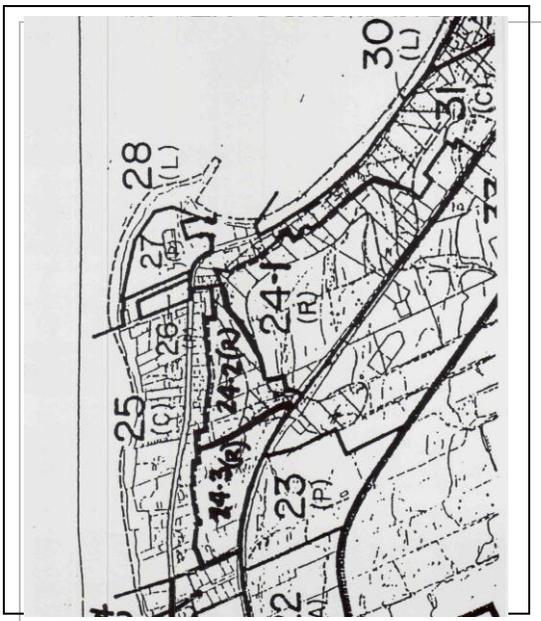
Le but du présent règlement est d'agrandir la zone 25 (C) au Nord de la zone 26 (P) afin de permettre l'usage « habitation unifamiliale jumelée » sur la partie Nord du lot 3 689 485.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE

Le plan intitulé « Plan de zonage » faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 348-93 est modifié en reconfigurant les limites des zones 25 (C) et 26 (P) selon les extraits de plans suivants :

Plan de zonage avant modification

Plan de zonage après modification



ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'au *Code municipal*.

Adopté

2007-11-348

b) assemblée publique de consultation

L'assemblée publique de consultation est fermée par la mairesse.

2007-11-349

14, rue des Sapins – dérogation mineure

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de DÉROGATION MINEURE NO. DM2007-07, 14 rue des Sapins. Cette demande de dérogation mineure a pour but de permettre la construction d'un garage de plus ou moins deux pieds trop haut que la norme prescrite au règlement de zonage no 92-189.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de cette dérogation mineure.

Il est proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Anne A. Racine

Et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro DM2007-07 soit acceptée.

Adopté

2007-11-350

48-A, route du Fleuve Ouest – dérogation mineure / Reporté

2007-11-351

48 et 48-A, route du Fleuve Ouest – demande de PIIA

a) construction garage / Reporté

2007-11-352

b) construction maison

Considérant que l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant la construction d'une résidence bifamiliale isolée, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Construction Gonzague Drapeau, 48 et 48-A route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par : Hugues Dionne
appuyé par : Anne A. Racine

et résolu à l'unanimité d'approuver la construction d'une résidence bifamiliale isolée, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Construction Gonzague Drapeau (numéro PIIA2007-22) dans le cadre du règlement sur les PIIA et ce, à la condition que le propriétaire effectue des correctifs au muret latéral en pierres qui selon le CCU est trop massif. Le CCU recommande un choix plus harmonieux avec la propriété voisine Est en faisant en sorte que le muret latéral de pierres soit fait plutôt en bois, en blocs de béton ou en pierres plates et ce, en deux paliers.

Adopté

2007-11-353

c) aménagement paysager

Considérant que l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'aménagement paysager et l'implantation des aires de stationnement, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Construction Gonzague Drapeau, 48 et 48-A route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par : Hugues Dionne
appuyé par : Anne A. Racine

et résolu à l'unanimité d'approuver l'aménagement paysager et l'implantation des aires de stationnement, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Construction Gonzague Drapeau (numéro PIIA2007-28) dans le cadre du règlement sur les PIIA et en plus de recommander la plantation d'arbustes de maximum 5 pieds de haut aux parties Nord, Sud et Ouest en bordure du stationnement projeté.

Adopté

2007-11-354

50 et 50-A, route du Fleuve Ouest – demande de PIIA

Considérant que l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'aménagement paysager et l'implantation des aires de stationnement, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Construction Gonzague Drapeau, 50 et 50-A route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par : Pierre Laplante
appuyé par : Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité d'approuver l'aménagement paysager et l'implantation des aires de stationnement, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Construction Gonzague Drapeau (numéro PIIA2007-29) dans le cadre du règlement sur les PIIA et en plus de recommander l'aménagement d'une bande de terrain entre la rue et les espaces de stationnement hors rue afin de créer une séparation visuelle par la présence d'arbustes d'une hauteur maximale de 5 pieds.

Adopté

2007-11-355

222, route du Fleuve Ouest – demande de PIIA

Considérant que l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant la construction d'une remise isolée de style normande, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Bertin Hins, 222 route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par : Pierre Laplante
appuyé par : Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité d'approuver la construction d'une remise isolée de style normande, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Bertin Hins (numéro PIIA2007-30) dans le cadre du règlement sur les PIIA mais en respectant la bande de protection riveraine prescrite au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de La Mitis numéro RÈG202-2005.

Adopté

2007-11-356

245, route du Fleuve Ouest – demande de PIIA

Considérant que l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant de régulariser l'installation d'un solarium de style Paris, et ce, selon les photos présentées pour la propriété de Diane Ouellet, 245 route de Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par : Pierre Laplante
appuyé par : Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité de régulariser l'installation d'un solarium de style Paris, et ce, selon les photos présentés pour la propriété de Diane Ouellet (numéro PIIA2007-31) dans le cadre du règlement sur les PIIA.

Adopté

2007-11-357

68-A, route du Fleuve Est – demande de PIIA

Considérant que l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant la construction d'une habitation unifamiliale isolée, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Danièle Chabot, 68-A route de Fleuve Est;

Par conséquent il est proposé par : Pierre Laplante
appuyé par : Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité d'approuver la construction d'une habitation unifamiliale isolée, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Danièle Chabot (numéro PIIA2007-34) dans le cadre du règlement sur les PIIA et en respectant la bande de protection riveraine minimale de 10 mètres telle que décrite au R.C.I. numéro RÈG202-2005.

Adopté

2007-11-358

88, route du Fleuve Est – demande de PIIA

Considérant que l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant la construction d'une résidence unifamiliale isolée, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Alain Thibault, 88 route du Fleuve Est;

Par conséquent il est proposé par : Pierre Laplante
appuyé par : Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité d'approuver la construction d'une résidence unifamiliale isolée, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Alain Thibault (numéro PIIA2007-32) dans le cadre du règlement sur les PIIA et en respectant une bande de protection riveraine minimale de 10 mètres telle que décrite au R.C.I. numéro RÈG202-2005.

Adopté

2007-11-359

240, Route 132 Ouest – demande de PIIA

Considérant que l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant la rénovation de la résidence unifamiliale isolée existante, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Jacques Verret, 240 Route 132 Ouest;

Par conséquent il est proposé par : Pierre Laplante
appuyé par : Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité d'approuver la rénovation de la résidence unifamiliale isolée existante, et ce, selon les plans présentés pour la propriété de Jacques Verret (numéro PIIA2007-33) dans le cadre du règlement sur les PIIA.

Adopté

2007-11-360

Lot 3 689 485, rue du Couvent – demande de PIIA / Reporté

2007-11-361

9-A, route du Fleuve Ouest – demande de PIIA

Considérant que l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant de régulariser l'aménagement d'une allée d'accès, et ce, selon les photos présentées pour la propriété de Mario Dumais, 9-A route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par : Pierre Laplante
appuyé par : Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité d'approuver la régularisation de l'aménagement d'une allée d'accès, et ce, selon les photos présentées pour la propriété de Mario Dumais (numéro PIIA2007-35) dans le cadre du règlement sur les PIIA.

Adopté

2007-11-362 **Renouvellement contrats de location Chalet de Services et Force 5**

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de renouveler les contrats de location du Chalet de Services et Forces 5 pour les années 2008, 2009 et 2010 et autorise Mesdames France St-Laurent, mairesse et Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale par intérim à signer lesdits contrats.

Adopté

2007-11-363 **Pacte rural de la MRC de La Mitis – Charte du développement mitissien**

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Nathalie Pelletier

Il est résolu à l'unanimité d'adopter la Charte du développement mitissien dans le cadre de la mise en place du nouveau Pacte rural pour la période de 2007-2014.

Adopté

2007-11-364 **Soumissions pour l'entretien et le déneigement des patinoires extérieures – autorisation**

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de demander des soumissions publiques concernant l'entretien et le déneigement des patinoires extérieures.

Adopté

2007-11-365 **Québec en forme / statistiques**

Le conseil municipal accuse réception des statistiques de Québec en forme Mitis pour la municipalité de Sainte-Luce présenté par la coordonnatrice en loisirs.

2007-11-366 **Bibliothèque de Luceville / autorisation de signature**

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Pelletier

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser madame Sylvanne St-Laurent à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque de Luceville.

Adopté

2007-11-367

Motion de félicitations / athlètes de Sainte-Luce

Proposé par : Nathalie Bélanger

Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité qu'une motion de félicitations soit adressée aux athlètes suivants en nomination lors du 33^e Gala Méritas sportif du Bas-Saint-Laurent :

Marie-Ève Dumont, judo

Léonie Boucher, ski alpin

Noémie Hallé, judo

Rafaëlle Saint-Hilaire, gymnastique

Dominic Lévesque, judo

Laura Chénard, soccer

Adopté

2007-11-368

Motion de félicitations / Laura Chénard – soccer

Proposé par : Hugues Dionne

Appuyé par : Nathalie Pelletier

Il est résolu à l'unanimité qu'une motion de félicitations soit adressée à madame Laura Chénard lauréate du Prix Pierre-Harvey de la coéquipière de l'année lors du 33^e Gala Méritas sportif du Bas-Saint-Laurent.

Adopté

2007-11-369

Correspondance

Ministère des Transports

Localisation de la route 132

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Bilan des réalisations 2006-2007

Ministère des Affaires municipales et des Régions

Équipement supralocal

Société de l'assurance automobile

L'halloween en toute sécurité

Ordre national du Québec

Nominations 2008

Club Richelieu le Havre

Souper spaghetti le 3 novembre 2007

CLD de La Mitis

Invitation à l'inauguration officielle d'un tronçon du Sentier National

Alliance des télécommunicateurs

Composition locale à 10 chiffres dès septembre 2008

Carrefour jeunesse emploi

Invitation 10^e anniversaire

La Garantie Qualité Habitation

Gala habitation 2007 le 27 octobre au Centre des Congrès de Québec

Association du transport écolier du Québec

Campagne de sécurité dans le transport scolaire

Association québécoise du transport et des routes

Prix AQTR sécurité routière 2008

CALACS de Rimouski

Contre l'hypermixation... une action à la fois ?

DESSAU

DESSAU SOPRIN devient DESSAU

Fondation internationale cultures à partager

Concert bénéfice le 18 octobre 2007

Dragon expert

Offre de service (ramoneurs)

Mutuelle des municipalités du Québec

Info-prévention

2007-11-370

Affaires nouvelles

2007-11-371

Fermeture des affaires nouvelles

Proposé par : Anne A. Racine

Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité que le point à l'ordre du jour « Affaires nouvelles » soit fermé.

Adopté

2007-11-372

Période de questions

2007-11-373

Levée de l'assemblée

Proposé par Anne A. Racine et résolu à l'unanimité qu'à 21 h 45 la séance soit levée.

Adopté

France St-Laurent,
Mairesse

Marie-Andrée Jeffrey,
Directrice générale par intérim